




Les membres du bureau ADMR Bois d'Anjou

Conseil d'administration :

Présidente :	Martine MARTIN	Coron
Vice-Présidente :	M-Colette MARTIN	Coron
Secrétaire :	Josette CATHELINEAU	St-Paul
Secrétaire adjoint :	J-Marie GROLLEAU	CORON
Trésorier :	Robert LEGER	Coron
Trésorière adjointe :	M-Noëlle FRAPPEAU	St-Paul
Autres membres :	J-Louis BOUTIN	Coron
	Noël CESBRON	Somloire
	M-Agnès CORABOEUF	Vezins
	M-Thérèse LEGER	Coron
	Martine LEMAIRE	Somloire
	Chantal MOUTEL	Trémentines




10
*bonnes raisons
de choisir l'ADMR*


- ▶ 1^{er} réseau associatif à but non lucratif de service à la personne en France, sans actionnaire à rémunérer ;
- ▶ Plus de 75 ans d'expérience ;
- ▶ Des interventions sur l'ensemble du département ;
- ▶ Du personnel qualifié et formé en continu ;
- ▶ 1h d'intervention = 1 h facturée ;
- ▶ Pas de frais de dossier, pas de chèque de caution, pas de minimum d'heures requis, pas de frais de déplacement ;
- ▶ Un réseau de 1000 bénévoles acteurs de lien social ;
- ▶ Prestations ponctuelles ou régulières adaptées à chaque situation ;
- ▶ 50% de crédit ou de réduction d'impôt ⁽¹⁾ ;
- ▶ Deux modes d'intervention :

Prestataire	L'ADMR est employeur et assure la continuité des interventions
Mandataire	L'ADMR accompagne le client dans sa fonction d'employeur


(Plus d'informations auprès des associations locales)



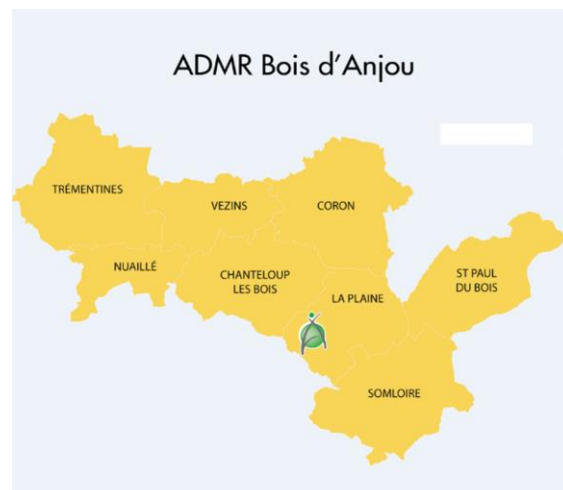
▶ RESPECT



▶ PROXIMITÉ



▶ SOLIDARITÉ



2024 a été, pour notre association, une année de grands changements avec deux dates importantes :

au 01-01-2024 : la fusion absorption de l'ADMR de l'Orée du Bois et de l'association ADMR des Bois d'Anjou, avec pour effet l'agrandissement de notre secteur d'activité qui s'étend désormais sur 8 communes.

au 01-07-2024 : le transfert de notre siège social et l'emménagement dans nos nouveaux bureaux à Coron au sein de la Maison de Santé.

L'ADMR des bois d'Anjou est en recherche de bénévoles, principalement sur les communes de La Plaine, Chanteloup et Nuaille.

Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à contacter l'un des membres du Conseil d'administration.